

Départ anticipé retraite travailleur handicapé

Par Jpbr, le 24/09/2019 à 20:53

Bonjour,

Je suis reconnu travailleur handicapé depuis 1985 par la Cotorep en catégorie B puis par la MDPH. Mon taux d'incapacité est de 25%.

J'ai contacté ce jour la carsat qui me dit que cette reconnaissance de travailleur handicapé ne me permet pas un départ à la retraite anticipé dans la mesure où mon taux est inférieur à 50%.

J'avas compris que les trimestres cotisés pour tout salarier reconnu travailleur handicapé quel que soit son taux d'invalidité était pris en compte jusqu'au 31/12/2015.

Me concernant, ça représente 122 trimestres (entre 07/1985 et 12/2015) ce qui me donnerai d'après le tableau de la Carsat le droit de partir à taux plein avant l'âge minimum habituel.

Merci de vos réponses sur la possibilité de prendre en compte ces trimestres pour une retraite anticipée.

Cordialement

Jean-Paul

Par morobar, le 25/09/2019 à 09:58

Me concernant, ça représente 122 trimestres (entre 07/1985 et 12/2015) ce qui me donnerai d'après le tableau de la Carsat le droit de partir à taux plein avant l'âge minimum habituel.
[/quote] Non
SUr ces 122 trimestres calendaires une partie doit être cotisée.
Voir le tableau ici:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16337
Par Jpbr , le 25/09/2019 à 20:28
Bonjour,
Sur ces 122 trimestres calendaires, j'ai toujours travaillé donc ils sont cotisés, enfin je suppose que c'est ce que l'on entend par trimestre cotisé.
Est-ce bien ça ?
Cordialement
Par morobar, le 26/09/2019 à 09:13
C'est cela sauf qu'un trimestre ce n'est pas 3 mois, mais un certain nombre d'heures travaillées.
Par Jpbr , le 26/09/2019 à 20:00
Merci de la réponse. Ayant toujours travaillé à plein temps, je suppose que 3 mois travaillés vont couvrir un trimestre.
Cordialement
Par morobar , le 27/09/2019 à 09:59

Bonjour,

[quote]

Il ne reste plus qu'à effectuer une réclamation et rapporter la motivation du refus.		